# LES PERSÉCUTIONS DES JUIFS EN ROUMANIE

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649775859

Les persécutions des Juifs en Roumanie by S. Bernstein

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd. Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

www.triestepublishing.com

## S. BERNSTEIN

# LES PERSÉCUTIONS DES JUIFS EN ROUMANIE

**Trieste** 

### D<sup>\*</sup> S. BERNSTEIN

## Les Persécutions des Juifs en Roumanie



ÉDITION DU BUREAU DE L'ORGANISATION SIONISTE A COPENHAGUE

1010

### INTRODUCTION

Ce volume est un extrait du livre intitulé Die Judenpolitik der rumänischen Regierung (Politique juive du gouvernement roumain), publié au mois de mars 1918 par le Bureau sioniste de Copenhague. Le livre ayant pour but d'attirer l'attention de l'opinion publique des pays civilisés sur la situation tragique des Juifs roumains, l'auteur s'est décidé à ne reproduire dans cette édition que les parties qui jettent un grand jour sur les traitements des Juifs en Roumanie pendant la guerre mondiale.

Depuis que le livre a paru, les méthodes mises en œuvre par le gouvernement roumain dans la question juive du pays n'ont pas changé. Pendant quelque temps, la paix de Bucarest, imposée par la violence, laquelle touchait aussi à la question juive, fut employée pour induire en erreur l'opinion publique en faisant accroire que la naturalisation des Juifs roumains était assurée dorénavant.

Mais, on a bientôt pu se persuader que cette paix avait été funcste non seulement pour les Roumains, mais aussi pour les Juifs roumains. La prétendue égalité des droits des Juifs en Roumanie s'est présentée en réalité comme une approbation de leur manque de tout droit.

Sur ces entrefaites, un heureux événement est arrivé dans la vie des Juifs de Roumanie. Les gouvernements d'Angleterre, de France et d'Italie ont solennellement promis qu'à la future Conférence de la paix ils feront usage de leur influence pour établir l'égalité de droits des Juifs roumains. Le peuple juif et toute l'humanité civilisée a confiance en cette promesse.

Puisse cet ouvrage aider à faire entendre dans tout le monde civilisé ce cri de délivrance : « Il faut que les Juijs de Roumanie obtiennent leurs droits d'hommes. »

#### BERNSTEIN.

### Table des Matières

		Pages
1.	Avant-Propos	1
II.	La situation des Juifs en Roumanie à partir du	
	début de la guerre mondiale	7
	Expulsions de Juifs pendant la période de mobilisation (1915) par application de la loi contre l'espionnage. — Entrée de la Rou- manie dans la guerre mondiale, en août 1916, el conduite patriotique des Juifs. — Inexorable continuation de la · politique de diversion ·. — Cruelles persécutions des Juifs en Moldavie par les autorités militaires et civiles. — Les ordres du général Presan, chef d'élat- major.	
111.	Après la révolution russe	29
	Explosion de la révolution russe et incessants crimes contre les Juils en Roumanie, — Intervention du gouvernement russe, — Rapport du bureau de Copenhague sur l'organisation sioniste. — Rapports de la Commission d'Odessa. — Nouveaux crimes sanglants des autorités roumaines. — Encore des rapports. — Rapport du Bureau de presse israélite de Stockholm et démenti du gouvernement roumain. — Mani- feste du D' Rakowsky. — Comment les diplomates roumains induisent l'opinion publique en erreur. — Le future Conférence de la paix, seul	

IV.	Epilogue		t:	23	12	2	2.0		0.2		20				69
-----	----------	--	----	----	----	---	-----	--	-----	--	----	--	--	--	----

espoir des Juifs.

#### OBSERVATION

Les chiffres (pages ...) figurant dans le texte de cette brochure se rapportent à la première édition ; c'est par erreur qu'ils ont été cités dans la présente.

### AVANT-PROPOS

Le présent livre a pour but d'attirer l'attention publique en Europe et en Amérique sur la situation des Juijs de Roumanie. C'est un appel adressé au monde civilisé tout entier.

On imprime à bon escient et littéralement le stigmate d' « étrangers » à plus d'un quart de million de Juijs, dont les arrières grands-pères reposent en terre roumaine, sujets qui remplissent tous leurs devoirs civiques, y compris l'obligation du service militaire. Ils ne sont, en réalité, ni étrangers, ni individus jouissant de quelque protection d'Etats étrangers. Pour tourner la promesse faite solennellement, aux yeux de tout le monde, de donner l'égalité de droits aux Juijs roumains, le gouvernement roumain créa une fiction juridique notoirement inadmissible. Jeu indigne, inconciliable avec les droits les plus sacrés de l'humanité, sans précédent dans la vie politique moderne.

Ce n'est pas la première fois que le cri de détresse des Juijs roumains retentit devant le monde civilisé tout entier. Depuis plus de trois dizaines d'années, des philanthropes de toutes les nations combattent pour la juste cause. Beaucoup d'organisations juives prennent part, depuis longtemps, à la lutte pour le droit. Dès 1897, lors du premier Congrès sioniste de Bâle, on jit un rapport spécial sur la situation des Juijs de Roumanie. A presque tous les Congrès sionistes, Max Nordau stigmatisa, aux yeux du monde entier, la politique juive du gouvernement roumain. Des hommes de science, des littérateurs, des hommes d'Etat et des gouvernements élevèrent maintes fois leur voix contre les violences des maîtres souverains roumains. Fait à peine croyable et pourtant vrai : le gou-

1

vernement roumain ne tînt aucun compte, jusqu'à ce jour, de l'opinion publique toute entière en Europe et en Amérique. Il y a plus : les persécutions et les violences contre les Juijs roumains ont jini par revêtir des formes inconnues aux jours les plus sombres du czartsme, désormais disparu pour toujours.

« Quiconque eut l'occasion d'observer l'expression désespérée d'un animal placé sous la cloche d'une machine pneumatique dit un des Juijs les plus rémarquables de notre temps, le D<sup>r</sup> Gaster, chiej-rabbi (grand rabbin) de la communauté portugaise de Londres, né Roumain — et put, ainsi, constater comment la pauvre bête s aperçott peu à peu de la raréfaction croissante de l'air vivifiam, pourra se représenter, comme s'il la voyait, la physionomie des Juijs de Roumanie. Ils vivent sous la cloche d'une machine pneumatique s'appelant « Chambres roumaines » et, à chaque session, on enlève lentement, impitoyablement, un peu de l'air qu'on leur avait laissé encore. Ce qui augmente encore l'atrocité de la situation, ce sont les visages satisfaits de ces législateurs, le cynisme avec lequel ils observent l'animal qui respire l'air difficilement, par saccades, et l'indignation qu'ils manifestent si la victime de leurs expériences essaie de se sauver de cette horrible situation ! »\*)

«Il existe à tout prendre», se lamente un auteur roumanojudaïque, « une espèce d'illégalité légale en ce pays ». Comment appeler, en effet, une situation présentant cette contradiction illogique qu'aux Juijs, ces «étrangers» établis en ce pays depuis des siècles, et payant, plus mente qu'ils ne devraient le faire, l'impôt sur le revenu, perçu par l'Etal, et l'impôt du sang, on rejuse néanmoins non seulement tout droit politique, mais encore les droits civiques les plus essentiels ? Mais c'est présenter la question sous un jour encore trop javorable. Les tuijs ont des devoirs à remplir sans avoir de droits ; ils sont directement mis hors la loi en ce pays. Tout coquin peut impunément décharger sa colère sur eux et de tels coquins sont souvent parvenus aux dignités et aux grades. mésusant de leur situation de la façon la plus vile. L'honneur, la propriété et la vie des Juijs sont littéralement abandonnés à l'arbitraire le plus éhonté ; on use contre eux de l'extorsion pure et simple, n'importe par quel moyen / Ce n'est pas la faim seule qui in-

<sup>&</sup>quot;) Voir la North American Review, du 15 novembre 1902. Les autres passages de Gaster cités dans ce livre sont empruntés à la même source.

cite les malheureux à quitter leur patrie, aimée quand même, et à se rendre véritablement à l' « étranger » — c'est la dignité humaine foulée aux pieds et violée de mille façons qui se dresse en eux et cherche un rejuge à l'abri de la barbarie humaine. »

C'est ainsi que s'exprimait un auteur, il y a près de vingt ans, (Spartacus, Romanica Res, Vienne 1900.) Il aurait pu formuler pareille protestation, tout aussi bien, 30 à 40 ans plus tôt et même en 1917 sa protestation serait encore de mise. Il n'y eut pas de changement depuis. Un autre auteur roumano-judaïque de cette époque, qui s'expatria et qui, à l'étranger, reste prêt à livrer combat en faveur de ses frères poursuivis, dit :

« La civilisation progresse et sollicite, dans chaque pays, une réglementation légale de toutes les conditions, c'est pourquoi on commence également à forger des lois applicables aux Juijs. Partout, ces lois portent l'empreinte de l'époque et toute loi nouvelle augmente la tolérance et les facilités dues aux lois précédentes : en Roumanie, au contraire, toute loi nouvelle concernant les Juijs n'est destinée qu'à aggraver la loi précédente. » (La question juive-roumaine, par S. Jéricho-Polonius. Lemberg 1901).

De façon complètement objective, ces lignes retracent la tragédie des Juifs roumains. En étudiant leur vie et leur histoire pendant ce dernier denui-siècle, on arrive à cette conclusion terrijiante: cela va de mal en pis. Les chaînes des lois exceptionnelles deviennent toujours plus serrées et plus écrasantes. De façon évidente se manifeste la tendance : rendre aux Juijs la vie de plus en plus insupportable et les mettre au désespoir.

Même en Roumanie, la politique juive du gouvernement roumain jut sévèrement condamnée par les personnes capables de raisonner avec justice. Carp, lui-même, le jutur chef du gouvernement roumain, doué, d'une jaçon vraiment extraordinaire, de la jaculté de toujours vouloir le bien des Juijs et de ne jamais rien jaire pour eux, flétrit cette politique en termes sévères. C'est à propos des bagarres juives qui eurent lieu en Roumanie au cours de 1897 et qui ne furent, ainsi qu'on le sut bientôt, que des progromes savamment organisés en haut lieu, que Carp interpella, le 7 décembre 1897, le gouvernement, en lui disant ce qui suit :

« En faisant des sacrifices, en versant même leur sang pour ce pays, les Juifs espéraient qu'on leur accorderait, du moins à un